

7e séance du 25 janvier 1946.

Ouverture: 9 heures.

Président: M. Kobelt.

Absent: -

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Procès-verbal approuvé: -

Clôture: 13 heures.05.

A. Affaires politiques.

Relations avec l'URSS.

M. Petitpierre. Pas de nouvelles de Keller et Meyer. Les conditions dans lesquelles la mission suisse en Autriche a été invitée à partir paraissent être moins graves qu'on l'a cru.

Question du B.I.T.

M. Petitpierre: Une commission siégera prochainement à Londres pour discuter le statut du B.I.T. La Suisse devra faire un effort pour obtenir la fixation du B.I.T. à Genève lorsqu'il sera devenu indépendant de la S.d.N. Perspectives pas mauvaises.

M. Stampfli. D'accord. Nous devons chercher à garder le B.I.T. en Suisse, et nos chances seront plus grandes s'il est indépendant de l'O.N.U.

Mission suisse aux Etats-Unis.

M. Petitpierre. M. Rappard veut bien se mettre à disposition pour mission à Washington. Que ferions-nous sans lui? Il faut préparer l'avenir et ne pas devoir compter sur M. Rappard seul. Celui-ci craint qu'on ne cherche, aux Etats-Unis, à mettre des preuves accablantes sous les yeux de la délégation suisse. Doit-on vraiment renoncer à l'envoi du ministre Stucki?

M. Nobs. Les autorités américaines cherchent à nous influencer dans le choix de nos délégués. M. Stucki serait probablement mal accueilli, à cause de Vichy. Nous rencontrons la France à Washington, raison de plus pour ne pas y envoyer M. Stucki. Les Américains voudraient aussi nous amener à renoncer à l'envoi d'un représentant de la banque nationale. M. Bruggmann se documente-t-il suffisamment sur ce qui se dit et se pense aux Etats-Unis? Quel est le résultat de la vérification des trésors dans les banques?

M. Petitpierre. Rapport reçu de l'office de compensation n'est pas complet. Il ne faut pas s'attendre à un grand écart avec les résultats du recensement.

M. Stampfli. Nous devons prendre en considération les suggestions américaines concernant la délégation suisse, mais elles ne doivent pas nous lier. Il vaut mieux renoncer à l'envoi de M. Stucki, mais il faut que la banque nationale soit représentée. Nous avons offert aux Alliés de collaborer à la récupé-



ration des biens volés dès qu'ils nous seront connus.
Nous a-t-on renseignés sur ce point?

M. Steiger: Certains Américains s'expriment d'une façon favorable aux thèses suisses. Nous devrions grouper les documents de cette sorte.

M. Petitpierre: Les Allies n'ont jamais répondu quand nous leur avons demandé de faciliter nos recherches. Nous ménage-t-on une surprise? J'envisage l'envoi d'une nouvelle note confirmant notre attitude et notre demande d'informations. M. Bruggmann devrait chercher à créer des points d'appui aux Etats-Unis. Un représentant de la banque nationale devra en tout cas participer aux négociations.

M. le Président constate que le Conseil approuve l'envoi d'une nouvelle note, considère la désignation de M. Stucki comme pas indiquée, mais juge nécessaire l'envoi d'un représentant de la banque nationale et attend de M. Bruggmann qu'il fera le nécessaire pour se documenter.

Don Juan.

M. Petitpierre: Le prétendant au trône d'Espagne desire se rendre au Portugal, par l'Angleterre. Il désire avoir l'assurance de pouvoir rentrer en Suisse. Je propose de lui donner cette assurance. Approuvé.

B. Autres affaires (propositions verbales) avec décisions formelles.

Requête des 200.

M. Etter expose comment la liste complémentaire a passé de l'Intérieur au service de liaison pour les questions de presse, puis à la division Presse et Radio. Le Dr Weber y a pris copie des noms. La pièce est probablement dans les archives de la division Presse et Radio. Voici les noms (lecture). Je propose de donner le communiqué suivant (lecture).

Le service de liaison a rédigé, autrefois, un rapport très détaillé sur la question soulevée par la requête. La chancellerie devra le multiplier et le remettre aux membres du Conseil, pour qu'ils puissent se prononcer sur sa publication. On ferait connaître ainsi la position prise, à l'époque, par les autorités.

Le communiqué est adopté, après mise au point (v. cahier des procès-verbaux).

Festival Bach.

M. Etter: Un festival Bach, international, aura lieu à Schaffhouse en mai. Le Conseil fédéral est invité à se faire représenter dans le comité de patronage. Vu le caractère de la manifestation, je propose de donner suite à l'invitation. La lettre Bringolf ne doit pas entrer en considération ici.

Décision: M. Etter est désigné (v. le procès-verbal).

Recueil des lois mis à jour.

M. de Steiger: La chancellerie fédérale envisage la publication d'un recueil des lois mis à jour. Elle a demandé l'avis de M. Imboden à Zurich. Il s'agirait maintenant de nommer une commission de 12 membres (lecture des noms) pour examiner la question de principe et les autres questions. Ensuite, rapport au Conseil fédéral. M'autorisez-vous à nommer la commission?

Ainsi décidé. (V. procès-verbal.)

C. Echange de vues (sans décisions formelles).Attitude à observer à l'égard des signataires de la requête des "200".

M. Stampfli: La publication des noms a fait du bruit dans les cantons. On y demande ici et là le limogeage des signataires qui appartiennent à des autorités. L'ancien directeur de la régie des alcools, Tanzer, fait partie de plusieurs commissions fédérales, dont une commission pénale de l'économie de guerre. Il semble qu'on doive le garder dans les commissions ordinaires, mais la question se pose autrement pour la commission de l'économie de guerre, en raison de son caractère judiciaire.

M. le Président: La même question se pose pour le DMF.

M. Celio. Question délicate. Nous avons nommé des signataires dans des commissions ou à d'autres charges en sachant (au moins théoriquement) qu'ils étaient au nombre des "200". Peut-on sévir après coup? la

X M. de Steiger: On a affirmé que le général avait approuvé/chose.

M. Nobs. Ne rien décider pour le moment.

M. Petitpierre. Attendre. Agir selon le droit. On juge actuellement, en 1946, des faits datant de 1940, il y a dans les motifs de la requête une conception de la neutralité qui a existé en Suisse allemande en 1914/18.- La Norvège est plus large que nous dans son attitude à l'égard des partisans de Quisling qui n'ont pas exercé d'activité depuis l'occupation. Nous devrions demander un avis de droit.

M. Etter: Ne pas traiter uniformément les signataires. Surseoir à toute décision. Certaines destitutions pourraient avoir des conséquences très fâcheuses pour le pays.

M. le Président. Nous avons nommé certaines personnes à des fonctions bien qu'elles aient signé la requête. Ne rien décider pour le moment. La question qui se pose pour un juge dans une commission de l'économie de guerre se pose aussi pour les officiers.

M. de Steiger: Examiner l'aspect juridique du problème. Examiner la question de la prescription. La division de la justice examinera la question, si le Conseil n'entend pas en charger un juge fédéral.

Entreprises privées de chemins de fer, mesures de secours.

M. Celio propose de ne pas traiter le projet d'arrêté. Il faut d'abord examiner la question du maintien du fonds de compensation. Ce maintien, désiré par le dép. des finances, rencontre de l'opposition dans les milieux parlementaires. Attendons la discussion dans les commissions de pouvoirs extraordinaires.

Centenaire de la constitution fédérale.

M. Etter: Il serait indiqué de publier une histoire de la constitution suisse avec exposé relatif aux effets exercés par la constitution. Il s'agirait de deux publications, l'une scientifique, l'autre populaire, qui paraîtraient dans les trois langues officielles. M'autorisez-vous à poursuivre l'étude de la question avec la Fondation Pro Helvetia.
Le Conseil se prononce dans ce sens.)

Contrôle des assemblées politiques.

M. de Steiger: Il s'agit de savoir si l'arrêté sur le contrôle des assemblées politiques doit être abrogé intégralement ou partiellement, c'est-à-dire avec une disposition autorisant, à titre transitoire, les gouvernements cantonaux à prendre des mesures, ceci dans le cas où ils n'ont pas la compétence de la faire en vertu du droit cantonal. Les avis divergent au sein des commissions des pouvoirs extraordinaires.

M. Etter: Il semble indiqué de donner aux gouvernements cantonaux la compétence dont ils ont besoin.

M. Celio. Même avis. Il faut aider les cantons qui ne peuvent pas s'appuyer sur des dispositions suffisantes. Mais il y aura de l'opposition.

M. Stampfli: Il est délicat de vouloir autoriser les gouvernements cantonaux à prendre des mesures en marge du droit cantonal ordinaire. Les cantons auraient eu le temps d'édicter les dispositions nécessaires. Maintenant c'est trop tard pour les aider. Je suis pour l'abrogation pure et simple.

M. Nobs

M. Petitpierre

M. Kobelt

} Même avis.

M. de Steiger. Je soumettrai au Conseil un projet d'arrêté prévoyant l'abrogation intégrale et avisera les cantons de l'attitude du Conseil fédéral.

Limite d'âge pour les membres de commissions.

M. Nobs. La question d'un rajeunissement se pose à l'égard des organes directeurs de la banque nationale. J'ai demandé à M. Bachmann d'examiner comment on pourrait remédier à cette situation. Les cantons se plaignent du fait que des Conseillers d'Etat restent indéfiniment en charge après avoir quitté le Conseil d'Etat, ce qui prive les gouvernements cantonaux de la représentation à laquelle ils peuvent prétendre.

M. Celio. Le Conseil fédéral a déjà décidé d'examiner l'ensemble du problème. Il faudra une décision d'ensemble.

M. le Président. Le mieux serait de fixer la limite à 70 ans, mais à titre interne.

M. Celio: Mieux vaudrait une mesure législative.

M. Etter: Il est regrettable de devoir renoncer au concours de gens capables, uniquement en raison de leur âge.

La question reste ouverte. La chancellerie enverra aux membres du Conseil un exemplaire de sa circulaire du 4.1.46.

Besoins financiers de la Confédération.

M. Nobs fait rapport sur les besoins financiers. Des conventions sont en préparation. Il est difficile d'obtenir une réduction de la commission perçue par les banques. J'attends informations sur le taux de l'intérêt. La Suède a maintenant un budget équilibré. Nous devons bientôt être fixés sur nos possibilités d'équilibrer le budget, ceci en raison du "Finanzausgleich" en préparation.

Rapport Maurer sur tournée en Allemagne.

M. Nobs relève l'importance attachée à l'étranger à la lutte commune contre les délinquants et les reproches adressés à certains agents de la Croix-Rouge internationale à Vienne et Budapest. Il relève aussi l'allégation d'un commissaire américain concernant le montant des biens volés qui se trouvent en Suisse. Il est question de 500 millions.

Ne devrions-nous pas faire des recherches?

M. Petitpierre: L'affaire des agents de la Croix-Rouge doit être examinée. Pour les œuvres d'art volées, le chiffre indiqué est certainement exagéré. On ne peut agir tant que l'arrêté sur les biens spoliés n'est pas adopté.

M. Etter: J'ai renseigné M. Huber sur l'affaire de la Croix-Rouge. Les biens volés - si le chiffre américain est exact - ne peuvent avoir été importés qu'illégalement.

M. Nobs: Notre garantie ne doit s'étendre qu'aux biens importés légalement.

Affaire Masson.

M. le Président. Le colonel Masson a déclaré qu'il ne ferait aucune déclaration concernant les documents de la Charité, par égard pour un supérieur.

Devons-nous demander au Général des explications? M'autorisez-vous à le faire?

Il en est ainsi décidé.

Dévaluation de la monnaie.

M. Celio: M. Nobs sait-il ce que les journaux français et italiens disent d'une dévaluation du franc suisse. On articule même le chiffre de 20%.

M. Nobs: Je n'avais pas connaissance de ces publications. J'ai déjà eu l'occasion de répondre à des questions de ce genre. Au besoin, je pourrai faire publier quelque chose.

D. Affaires traitées sur la base de propositions écrites.

Chancellerie fédérale. Procès-verbaux des séances.

Politique. Office international des transports. Budget.

Intérieur. Laboratoire d'essais, nomination Völmy.

Justice et Police. Revision ACF sur la presse. Armes à feu des étrangers.

Militaire. Mutations officiers.

Finances et douanes. Office du personnel. Remplacements.

Estampilles, droits de timbre.

Commission paritaire. Président.

Question Siegrist, Schaffhouse.

Fruits à pépins.

Recettes douanières.

Economie publique. Transports maritimes UMA.

Travail à domicile.

Dévaluation de la monnaie.

M. Götts: M. Kops est-il ce que les journaux français et italiens disent d'une dévaluation du franc suisse. On arrive à la même le chiffre de 20%.

M. Kops: Je n'avais pas connaissance de ces publications. J'ai déjà eu l'occasion de répondre à des questions de ce genre. Au besoin, je pourrais faire publier quelque chose.